Date d'édition : 22/02/2023



Référentiel de Paye



201974

Indemnité de tâche de contrôle en usine allouée aux personnels à statut ouvrier relevant du ministère de la défense (soumise à retenue FSPOEIE)

1. Identification

Code BJ	201974
Libellé bulletin de Paie	IND. CONTROLE EN USINE
Code PAY	1974
Libellé	Indemnité de tâche de contrôle en usine allouée aux personnels à statut ouvrier relevant du ministère de la défense (soumise à retenue FSPOEIE)
Référence	201974
Libellé complémentaire	Indemnité de tâche de contrôle en usine aux ouvriers du ministère de la défense
Entité Ministère Direction	MI150 - Ministère des Armées
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/01/2017
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/06/2017
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/201974_MINARM_OE_IND_CONTROLE_EN_USINE_v1.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/201974_MINARM_OE_IND_CONTROLE_EN_USINE_Annexe_v1.pdf http://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/EL_22_mvt_22.XLSX

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2016-1994 du 30 décembre 2016 relatif à certains éléments de rémunération des personnels à statut ouvrier relevant du ministère de la défense	Article 15	DEFH1637544D
Arrêté du 30 décembre 2016 portant application du décret n° 2016-1994 du 30 décembre 2016 relatif à certains éléments de rémunération des personnels à statut ouvrier relevant du ministère de la défense	Article 7	DEFH1637583A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

O - ODE non affilié	
O - ODE réglementé affilié	

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Date d'édition : 22/02/2023

Néant

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Etre affecté au sein de la direction générale de l'armement.

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Être chargé de l'assurance qualité des fournitures destinées au ministère des armées auprès des industriels ne dépendant pas des établissements du ministère des armées.

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

Néant

5. Modalités de liquidation

1 - IND. CONTROLE EN USINE

5.1 Expression métier

Le montant mensuel est calculé en fonction de l'ancienneté minimale d'exercice de fonctions de l'agent, par application d'un taux (les taux indiqués sont les taux maximum servant de base à la décision d'attribution individuelle) au salaire horaire mensuel afférent au 1er échelon de la catégorie détenue par l'agent.

Tableau barème

Ancienneté Minimale d'exercices des fonctions	Taux maximum de l'indemnité de fonction	
6 mois	5%	
2 ans	10%	
4 ans	15%	
6 ans	20%	

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Voir Expression métier

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
	Pour mémoire, les barèmes de salaire (taux horaires, abattement et forfaits horaires) utilisés pour calculer le salaire horaire mensuel sont définis par les dispositions de l'arrêté du 30 décembre 2016 portant application du décret n° 2016-1994 du 30 décembre 2016.

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
	L'indemnité est attribuée sur décision du chef d'établissement en fonction de la valeur professionnelle, des aptitudes et à raison de l'importance des fonctions de contrôle exercées ainsi que de l'ancienneté acquise dans lesdites fonctions .

Date d'édition : 22/02/2023

6. PAY

6.1 Information PAY: NEANT

6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
1974	00	JJMMAA	1 ou 2				1
			l			l	L
Indemnité de tâche de	A titre indicatif		1 Payer				Elément permanent
contrôle en usine allouée aux personnels			2 Ne pas payer			précalculé en centime d'euros	

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui